

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CE) n° 1987/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 sur l'établissement, le fonctionnement et l'utilisation du système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II)

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 381 du 28 décembre 2006)

Page 4, considérant 3, deuxième phrase, et note 5 de bas de page:

au lieu de: «La décision 2006/.../JAI du Conseil du... sur l'établissement, le fonctionnement et l'utilisation du système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II) ⁽⁵⁾ constitue [...]

⁽⁵⁾ JO L ...»

lire: «La décision 2007/533/JAI du Conseil du 12 juin 2007 sur l'établissement, le fonctionnement et l'utilisation du système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II) ⁽⁵⁾ constitue [...]

⁽⁵⁾ JO L 205 du 7.8.2007, p. 63.»

Page 15, article 27, paragraphe 3:

au lieu de: «[...] décision 2006/.../JAI du Conseil, [...],

lire: «[...] décision 2007/533/JAI, [...].»

Page 16, article 31, paragraphe 6:

au lieu de: «[...] décision 2006/.../JAI [...],

lire: «[...] décision 2007/533/JAI [...].»

Page 19, article 43, paragraphe 3:

au lieu de: «3. Les modalités de recours prévues dans le présent article sont évaluées par la Commission»

lire: «3. Les modalités de recours prévues dans le présent article sont évaluées par la Commission pour le 17 janvier 2009 au plus tard.»
